



RÈGLES D'OR SUR LES WARRANTS

PRODUITS À EFFET DE LEVIER PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE DU CAPITAL

Bien choisir son Warrant pour investir avec du levier ou couvrir son portefeuille **fait appel à trois principales étapes successives** : la détermination du scénario de marché, le choix du Warrant adapté, puis la gestion disciplinée de la position.

Pour vous aider, nos spécialistes sont à votre écoute au 0 800 30 20 20 et notre site internet <http://www.sgbourse.fr> contient toutes les informations et outils nécessaires.

RÈGLE 1

DÉFINISSEZ VOTRE SCÉNARIO DE MARCHÉ

Avant d'investir sur un Warrant, une conviction forte sur l'actif sous-jacent est nécessaire. Être convaincu de la hausse ou de la baisse d'un sous-jacent, avoir une idée plus ou moins précise de l'objectif de cours, de l'horizon sur lequel le mouvement va s'inscrire constitue la première étape primordiale. L'idéal est également de se fixer un niveau d'invalidation qui remettrait en cause le scénario s'il venait à être franchi.

RÈGLE 2

CHOISISSEZ LE WARRANT ADAPTÉ

Pour choisir le Warrant adapté au scénario, rien de plus simple. Il faut sélectionner un produit dont le prix d'exercice et la maturité correspondent. Le prix d'exercice doit être en liaison avec les niveaux du sous-jacent : plus proche des cours actuels lorsque l'échéance est inférieure à 3 mois, plus proche de l'objectif de cours anticipé sinon. Pour la maturité, il est recommandé de se positionner sur des échéances 3 à 4 fois supérieures au délai de réalisation du scénario afin de se laisser du temps et ne pas trop pâtir de la perte de valeur temps. On vérifie ensuite le coefficient delta du Warrant qui mesure sa sensibilité aux variations du sous-jacent (généralement dans une fourchette de 30% à 60% pour optimiser l'effet de levier).

RÈGLE 3

TESTEZ VOTRE SCÉNARIO ET GÉREZ VOTRE INVESTISSEMENT

Avant d'acheter le Warrant sélectionné, simulez les performances attendues : combien pouvez-vous gagner si le scénario se réalise ? Combien risquez-vous de perdre dans le cas inverse ? Cela vous permettra de vérifier que le produit est bien adapté à vos anticipations et à votre profil rendement/risque. Il est important de se rappeler que vous pouvez tout perdre en cas d'échec de votre scénario. Tout simplement parce que vous n'aurez pas raison à chaque fois. Tablez aussi sur un délai pour l'invalidation de votre scénario plus court que celui envisagé pour sa réussite. Ainsi, si le cours du sous-jacent n'a pas commencé à s'approcher du cours objectif à cette date, vous pourrez choisir de couper la position pour limiter l'impact du passage du temps.

Par la suite, ces simulations vous aideront à mieux gérer votre investissement. Si le sous-jacent atteint l'objectif fixé dans le délai imparti ou avant, le Warrant devrait avoir réalisé une belle performance. Dans ce cas, aucune hésitation : prenez vos profits. Le marché évolue dans un sens contraire au scénario ou le délai imparti est dépassé. Votre scénario doit être remis en question. Si vous continuez à y croire, il est impératif de vérifier que le prix d'exercice et l'échéance du Warrant sont toujours en adéquation avec le scénario. Vous n'y croyez plus ou le Warrant n'est plus adapté aux conditions de marché ? Revendez votre position. **Dans ce cas, vous subirez une perte sur tout ou partie de votre capital initial.**

PRODUITS À EFFET DE LEVIER PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE DU CAPITAL.

Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Le Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives (« Final Terms ») sont disponibles sur les sites (www.sgbourse.fr).

Produits émis par Société Générale ou SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de formule donnée par Société Générale et soumis au risque de défaut de l'émetteur et du garant.

Le Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives («Final Terms») sont disponibles sur le site www.sgbourse.fr sur chaque page produit. Le prospectus concernant les produits est également disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ou de la CSSF (<http://www.cssf.lu>) en fonction des produits concernés. Pour plus de précisions, se référer à la page produit sur le site www.sgbourse.fr. Les produits s'adressent à des investisseurs spécialistes de ces produits et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils. Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ces produits. **Risque de marché** : Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Les produits ne comportent pas de protection du capital. **Effet de levier** : Ces produits intègrent un effet de levier, qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse, ce qui peut avoir un effet favorable ou défavorable sur la valeur du produit, suivant les cas. Dans le pire des scénarii, celui-ci peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque de crédit** : En acquérant ces produits, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfoulement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance. Les gains ou pertes éventuels sont exprimés hors frais, fiscalité applicable, taux de change et frais liés au cadre d'investissement (frais de courtage, droits de garde...). **Risque de change** : Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et/ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, les produits seront sensibles aux évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle les produits sont libellés, sauf si les produits incluent une garantie de change. **Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s)** : Société Générale peut procéder à des ajustements ou substitutions, voire rembourser par anticipation les produits en cas d'événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) tel que prévu dans la documentation relative aux produits. Le remboursement anticipé des produits peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Le présent document est un document à caractère promotionnel ; il ne constitue pas une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des produits qui y sont décrits. Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La gamme de produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. NI LES PRODUITS, NI LA GARANTIE, NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT À AUCUN MOMENT ÊTRE OFFERTS, VENDUS, REVENDUS, NÉGOCIÉS, NANTIS, EXERCÉS, REMBOURSÉS, TRANSFERÉS OU LIVRÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS NI À DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU À LEUR PROFIT, ET LA NÉGOCIATION DE CEUX-CI N'A PAS ÉTÉ APPROUVÉE PAR LA US COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION. Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal. En cas de plainte, vous pouvez contacter l'Équipe des Produits de Bourse Société Générale par téléphone au 0 800 30 20 20, ou par mail info@sgbourse.fr ou par courrier : Société Générale, MARK/SLS/DIS/B2C, Immeuble Basalte, Cours Valmy, 92987 PARIS LA DEFENSE 7 CEDEX. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez adresser votre réclamation au médiateur de l'AMF : AMF – La Médiation, 17 place de la Bourse, 75002 Paris.

0 800 30 20 20

Service & appel
gratuits

 SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE